



PROJET DE RÉHABILITATION COMPLÈTE DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU SIETREM



UN PROJET PUBLIC AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le SIETREM, qui assure la gestion des déchets de 31 communes engage aujourd'hui, aux côtés du groupe PAPREC, la réhabilitation totale de son Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Saint-Thibault-des-Vignes. Une transformation devenue nécessaire face au vieillissement de l'usine actuelle, dont les équipements, mis en service il y a près de 40 ans, sont désormais obsolètes.



Ce projet structurant répond à un double enjeu : garantir une gestion durable des déchets non recyclables et produire une énergie utile au territoire. Inscrit dans la durée, avec une exploitation prévue sur 26 ans, il vise à sécuriser un service public essentiel, tout en accompagnant la transition énergétique locale.

La future installation permettra de valoriser jusqu'à 215 000 tonnes de déchets non recyclables par an. Ceux-ci seront transformés en électricité et en chaleur.

Cette production d'énergie locale contribue à réduire la dépendance aux énergies fossiles et à renforcer l'autonomie énergétique du territoire. Elle permet également de mieux maîtriser, dans la durée, le coût de l'énergie pour les équipements et logements raccordés.



► UNE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE HAUT NIVEAU

Conçue avec des technologies de dernière génération, l'unité intégrera des dispositifs particulièrement performants en matière de traitement des fumées et d'efficacité énergétique. PAPREC met à la disposition du projet ses experts en conception, construction et gestion d'unités de production d'énergies. PAPREC Energies dispose de technologies brevetées ayant fait leurs preuves dans le monde entier. Le projet prévoit notamment une optimisation des ressources, avec un fonctionnement en circuit fermé pour les eaux industrielles. Cela permet de ne pas consommer d'eau potable.

Au-delà du respect des normes en vigueur, l'installation est pensée pour anticiper les évolutions futures, notamment en matière de réduction des émissions et de mise en œuvre d'innovations telles que la captation du CO₂. L'ambition du SIETREM est claire : proposer un équipement durable, évolutif et exemplaire sur le plan environnemental.

► UNE INTÉGRATION ATTENTIVE AU CADRE DE VIE

L'implantation de la future UVE fait l'objet d'un travail approfondi afin de garantir son intégration dans l'environnement local. Le projet comprend un aménagement paysager de qualité, labellisé « Oasis Nature », visant à préserver et valoriser la biodiversité. L'objectif est de proposer une installation à la fois performante et respectueuse de son environnement, en limitant son impact visuel et en s'inscrivant harmonieusement dans le territoire.

UN CHANTIER MAÎTRISÉ ET UNE CONTINUITÉ ASSURÉE

Les travaux débuteront en 2027 pour une mise en service de la nouvelle UVE prévue en 2031. Durant toute cette période, l’installation actuelle restera en activité afin d’assurer la continuité du service public.

L’organisation du chantier sera encadrée de manière à limiter les nuisances et à garantir le bon déroulement des opérations. La première usine sera déconstruite dès la mise en fonctionnement de la nouvelle.



UN INVESTISSEMENT STRUCTURANT POUR LE TERRITOIRE

Ce projet représente un investissement de 239 millions d’euros et constitue l’un des équipements majeurs du territoire. Il contribuera, à la fois pendant sa construction et sur le long terme, à l’activité économique locale et à l’attractivité du secteur.



REPÈRES CLÉS

La future UVE permettra de valoriser 215 000 tonnes de déchets chaque année et de produire 128 GWh d’électricité et 146 GWh/an de chaleur, avec une fourniture garantie pendant 8 600 heures par an.

Le projet s’inscrit dans le cadre d’un contrat d’exploitation de 26 ans.



215 000

tonnes de déchets valorisées par an



128 GWh

de production d’électricité par an



146 GWh

de production de chaleur par an



33 000

foyers alimentés en électricité par an



12 000

foyers chauffés par an



26

ans de contrat d’exploitation

UN PROJET TRANSPARENT, OUVERT AUX HABITANTS

Parce que la gestion des déchets et la production d’énergie sont des enjeux qui concernent directement les citoyens, le projet intègre une forte dimension pédagogique. Une Maison du projet éphémère, installée pendant toute la durée des travaux, permet à chacun de comprendre les enjeux, les avancées et les choix techniques du chantier. Une salle dédiée et un parcours de visite permettront par la suite aux habitants, aux scolaires et aux parties prenantes de comprendre le fonctionnement de l’installation et le devenir des déchets. Cette démarche de transparence vise à renforcer l’information, le dialogue et l’appropriation du projet par le territoire.



UN PROJET D’AVENIR POUR LES COLLECTIVITÉS

À travers cette nouvelle unité de valorisation énergétique, le SIETREM et ses partenaires font le choix d’un modèle à la fois responsable et durable. Le projet permet de répondre aux enjeux actuels de gestion des déchets, de production d’énergie et de transition écologique, tout en sécurisant un service public essentiel pour les habitants.

PAPREC ENERGIES EN CHIFFRES



200

usines construites



30

usines en gestion



28

brevets déposés par PAPREC Engineering

LE SIETREM – SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT DES RÉSIDUS MÉNAGERS

Le SIETREM met en œuvre des solutions innovantes pour la gestion des déchets de son territoire. Le syndicat intervient sur l'ensemble de la chaîne de gestion des déchets : prévention, pré-collecte, collecte des différents flux de déchets et traitement au travers de la valorisation matière et énergétique.

De nombreuses actions de sensibilisation sont menées auprès des habitants en faveur de la réduction et du tri des déchets.



Le syndicat agit chaque jour pour transformer les déchets en ressources et accompagner la transition écologique du territoire.

LES CHIFFRES-CLÉS



1962

Date de création



ÉQUIPEMENTS

- 5 déchetteries fixes
- 3 déchetteries mobiles
- 1 UVE
- 1 centre de tri des emballages
- 1 plateforme de stockage du verre



31

communes
(29 en Seine-et-Marne
et 2 en Seine-Saint-Denis)
soit 320 000 habitants
environ



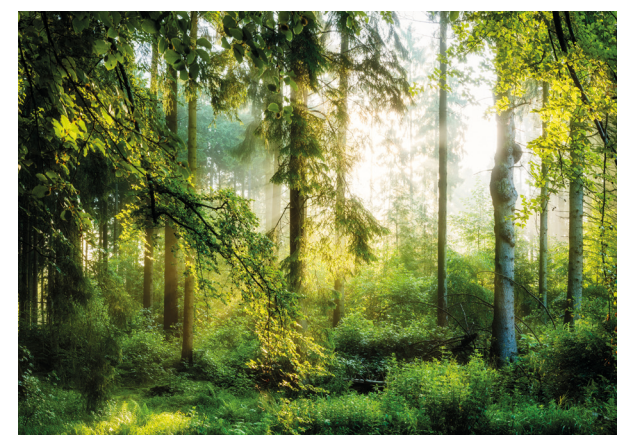
GOUVERNANCE

- Le Président :
Benoît BREYSSE
- 14 Vice-présidents
- 46 autres délégués

PAPREC, UN LEADER DE LA DÉCARBONATION DE L'ÉCONOMIE

À L'ORIGINE, UNE VISION

L'aventure familiale démarre à La Courneuve, en 1994, avec le rachat d'une PME spécialisée dans le recyclage des papiers-cartons, comptant quarante employés. Son nom : PAPREC. La conviction de la famille PETITHUGUENIN est que les déchets doivent devenir des ressources pour répondre aux enjeux climatiques. Trente ans plus tard, le groupe a transformé un métier presque artisanal en une formidable épopée industrielle.



PAPREC OU L'AMBIITION D'UNE PLANÈTE PLUS VERTE

Recycler les déchets en les transformant en nouvelles matières, puis transformer en énergies vertes les déchets non recyclables permet d'économiser des ressources naturelles et de limiter les émissions de CO₂, participant ainsi à la décarbonation de l'industrie et à l'indépendance énergétique des territoires. Nous sommes aujourd'hui présents sur les trois boucles de valorisation : le recyclage matière - notre métier historique -, la production d'énergies vertes et le recyclage organique.

LES CHIFFRES-CLÉS



19 000
collaborateurs
et collaboratrices



400 SITES
industriels répartis
dans 10 pays



3,5 MILLIARDS
d'euros de chiffre d'affaires
en 2025



7 Mt CO₂
évitée (millions de tonnes
en équivalent CO₂)



Le groupe vend des
matières premières dans
65 PAYS



70 000
clients industriels



1 500
clients collectivités



19 MILLIONS
de tonnes de déchets
collectées et traitées

FAISONS LE TRI DANS LES IDÉES REÇUES !



► LES DÉCHETS DU TERRITOIRE, LE TRI ET LE RECYCLAGE

AUGMENTER LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES EST NÉGATIF POUR LE TERRITOIRE DU SIETREM

FAUX. Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. Le SIETREM encourage les habitants à produire le moins de déchets possible, à trier au maximum tout ce qui peut l'être et à pratiquer le compostage. Toutefois, malgré tous ces bons gestes, il restera toujours une part de déchets résiduels à traiter. L'Île-de-France manque cruellement d'installations pour les valoriser. L'augmentation de la capacité de la future UVE permettra de répondre à ce besoin pour une partie de l'Est de l'Île-de-France, de limiter le recours à l'enfouissement et les transports sur de longues distances, tout en produisant davantage d'électricité et de chaleur au bénéfice direct du territoire.

LES DÉCHETS VALORISÉS À SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES VIENNENT DE TOUTE LA FRANCE, VOIRE MÊME DE L'INTERNATIONAL.

FAUX. La future UVE pourra valoriser jusqu'à 215 000t/an de déchets non recyclables. Ceux-ci proviendront principalement du territoire du SIETREM et de collectivités et départements voisins d'Île-de-France.

L'UVE ET LE CENTRE DE TRI SONT COMPLÉMENTAIRES.

VRAI. Il n'y a pas d'opposition entre recyclage et valorisation énergétique : les deux démarches sont complémentaires. L'incinération intervient en dernier ressort, pour valoriser en énergie les déchets qui ne sont pas recyclables.

LE TRI DES HABITANTS A UN IMPACT DIRECT SUR LE FONCTIONNEMENT DU SITE.

VRAI. Il est essentiel de ne pas jeter dans les ordures ménagères des déchets qui pourraient être recyclés comme les emballages, le papier, le verre, les biodéchets ou les déchets verts. L'UVE est réservé uniquement aux déchets non recyclables. Pour préserver les installations, il est interdit de jeter des déchets autres que des ordures ménagères et notamment les cartouches de protoxyde d'azote, véritable fléau qui endommage fortement les équipements techniques.



► L'ÉNERGIE PRODUITE LOCALEMENT

LES DÉCHETS QUI ARRIVENT À L'UVE DE SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES SONT SIMPLEMENT BRÛLÉS.

FAUX. Ils sont transformés en énergie utile au territoire : la future UVE produira 128 GWh d'électricité et 146 GWh de chaleur par an.

LA FUTURE UVE ALIMENTERA ENCORE PLUS DE FOYERS EN ÉLECTRICITÉ ET EN CHALEUR.

VRAI. Le projet prévoit l'équivalent de 33 000 foyers alimentés en électricité et 12 000 foyers chauffés chaque année.

► L'ENVIRONNEMENT

L'INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EST UNE MÉTHODE PLUS VERTUEUSE QUE L'ENFOUISSEMENT.

VRAI. L'incinération avec valorisation énergétique permet de récupérer l'énergie des déchets résiduels, contrairement à l'enfouissement qui pollue les sols et ne permet pas de valoriser les déchets. De plus, l'incinération permet de bénéficier d'un taux réduit de Taxe Générale sur les Activités Polluantes (en 2026 : 16 € / tonne pour l'incinération contre 69 € / tonne pour l'enfouissement. Prévisions 2030 : 20 € / tonne pour l'incinération contre 85 € / tonne pour l'enfouissement).

UNE PARTIE DE L'ÉNERGIE ISSUE DES DÉCHETS NON RECYCLABLES EST CONSIDÉRÉE COMME RENOUVELABLE.

VRAI. L'énergie issue de l'incinération des déchets des habitants est reconnue comme renouvelable.

LES EAUX USÉES SONT REJETÉES DANS LE MILIEU NATUREL.

FAUX. Grâce à un circuit fermé, aucun effluent industriel n'est rejeté dans le milieu naturel. Les eaux pluviales sont également récupérées afin d'alimenter certains usages de l'installation.

LES EXPLOITANTS SONT LIBRES DE FAIRE FONCTIONNER L'UVE COMME ILS LE SOUHAITENT.

FAUX. Les UVE figurent parmi les installations industrielles les plus réglementées d'Europe. Elles sont soumises à des contrôles permanents et à des inspections régulières des services de l'État.

L'INCINÉRATION DÉTRUIT UNE PARTIE DES POLLUANTS PRÉSENTS DANS LES DÉCHETS.

VRAI. Grâce à des températures élevées, l'incinération permet d'éliminer un maximum de polluants et notamment les polluants éternels tout en réduisant fortement le volume des déchets.



► NUISANCES

UNE UVE REJETTE DES ODEURS NAUSÉABONDES.

FAUX. Le site est équipé d'un système performant de traitement de l'air qui neutralise les odeurs et garantit un environnement sans nuisance olfactive.

LA FUTURE UVE IMPLIQUERA UN TRAFIC ROUTIER IMPORTANT

FAUX. Le nombre de camions qui accèdera sur le site augmentera légèrement. Actuellement, on compte en moyenne 63 bennes/jour sur le site de l'UVE et 2 gros porteurs par jour (du lundi au samedi). À l'horizon 2034, ce sera en moyenne 82 bennes et 4 gros porteurs par jour, soit une augmentation de 21 camions/jour. Ce chiffre est à comparer aux quelque 8 000 véhicules (VL+PL) par jour qui empruntent l'avenue de la Courtilière ou aux 2 500 véhicules (VL+PL) par jour en moyenne qui entrent dans la ZAE par l'avenue de Lattre de Tassigny.

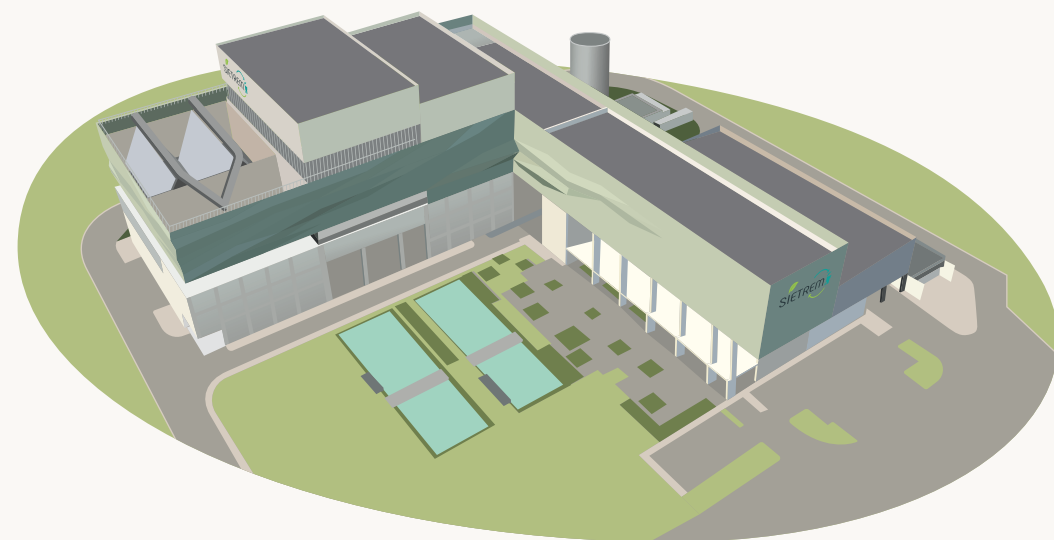
► FUMÉES ET CONTRÔLE

LES FUMÉES REJETÉES DANS L'AIR SONT POLLUÉES

FAUX. Avant d'être rejetés dans l'atmosphère, les gaz issus de la combustion sont traités par plusieurs systèmes de filtration très performants. Des réactifs spécifiques (coke de lignite, bicarbonate de sodium, chaux à forte capacité d'absorption) captent les polluants afin de garantir des émissions largement inférieures aux limites fixées par la réglementation. Leur composition est contrôlée en continu pour vérifier le respect des normes environnementales. Les deux tiers du process sont dédiés au traitement des fumées.

LES ÉMISSIONS D'UNE UVE SONT SURVEILLÉES.

VRAI. Les UVE sont soumises à des contrôles réglementaires stricts. Les rejets sont surveillés en continu et transmis aux services de l'Etat qui veillent au respect des normes en vigueur.



► RÉSIDUS

APRÈS COMBUSTION, TOUT DISPARAÎT.

FAUX. Il reste des résidus que l'on appelle des mâchefers. A la sortie du four, ceux-ci sont traités puis valorisés. Quant aux résidus issus du traitement des fumées, ils suivent des filières de traitement spécialisées.

LES MÂCHEFERS SONT TRANSPORTÉS EN LIMITANT LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL.

VRAI. En 2025, les mâchefers parcourent environ 160 kms pour être traités dans le respect de l'environnement. Prochainement, ils seront évacués de l'UVE par camions électriques pour être traités sur une plateforme située à 500 m du site du SIETREM. Cela permet de réduire significativement les émissions liées à leur transport.

LES MÂCHEFERS SONT ÉLIMINÉS SANS ÊTRE RÉUTILISÉS.

FAUX. Après traitement dans des filières contrôlées, ils sont réutilisés dans de nombreux aménagements, notamment routiers, contribuant à préserver les ressources naturelles. À noter que les métaux ferreux et non ferreux retrouvés dans les mâchefers sont extraits puis recyclés.

► TRANSPARENCE

LE SITE SERA INACCESSIBLE AUX HABITANTS.

FAUX. La future UVE restera un site industriel, soumis à des règles strictes de sécurité et d'exploitation. Même si l'accès ne pourra pas être libre, le SIETREM a souhaité en faire un lieu de sensibilisation et de découverte. En complément de la Maison du projet, ouverte pendant toute la durée des travaux, une salle pédagogique et un parcours de visite permettront d'accueillir le public lors de visites encadrées afin de découvrir le fonctionnement de l'installation et le devenir des déchets.

LES DONNÉES CHIFFRÉES DE L'INSTALLATION SONT CONSULTABLES PAR LE GRAND PUBLIC.

VRAI. Des rapports d'activité et de performance environnementale sont réalisés chaque année et consultables sur le site internet du SIETREM.





DÉCOUVREZ EN VIDÉO LE PROJET
DE RÉHABILITATION COMPLÈTE DE L'UVE
DE SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES

